

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 19

Artikel: Lettre Patoise : In reméde po voiri el mâ de dents
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sieur mon régent, puisqu'il signait ses chefs d'œuvre.

Monsieur mon régent a des raisons spéciales pour ne... les pas signer !!

GUTHIER SANS AVOIR.

Proverbes pour Mai

Mi-mai, queue d'hiver.

Mai froid n'enrichit personne.

Mai pluvieux marie le labour à sa fille.

Bourbes en mai, épis en août.

En mai, blé et vin naît.

Une fois l'an on va au mai.

Qui a la fièvre au mois de Mai
Est toute l'année sain et gai.

Il ne sait que c'est que vendre vin,
Qui de mai n'attend la fin.

A la Saint-Urbain (25 mai) ce qui est à la vigne
est au vilain.

Jamais pluie dans le printemps
Ne passa pour un mauvais temps.

Vin sur lait, c'est souhait,
Lait sur vin, c'est venin.

Hanneton, la bonne année.

Homme à deux visages
N'agrée en villes ni villages.

Pourquoi le dernier proverbe figure-t-il dans
ceux de mai ?

Est-ce qu'on a prévu que des élections auraient lieu au mois de mai ?...

AUX CHAMPS

Culture fourragère.

Culture fourragère. — Il convient de faire très attention aux divers mélanges de semences à employer dans les différents cas pour l'établissement des prairies artificielles temporaires ou permanentes. Le *Messageur de Fribourg*, en donne un tableau très bien fait. S'adresser à ce journal pour le recevoir.

A ce propos M. Berset qui l'a dressé pour l'Ecole d'agriculture de Pérolles le fait précéder d'une théorie sommaire sur la manière dont se comportent ces différentes semences selon qu'elles sont associées entre elles dans telle ou telle proportion ; nous reproduisons ces indications :

Semis en mélanges. — Les plantes fourragères cultivées isolément, en semis purs, ne donnent pas les plus forts rendements, sont sujettes à toutes sortes d'accidents, et épuisent le sol très rapidement. Par contre, le produit le plus grand, le plus sûr, le plus soutenu, ne s'obtient que par le semis de graminées convenables et de bonne qualité, mises en mélange avec des légumineuses en de justes proportions.

Les mélanges offrent les avantages suivants sur les semis purs :

a) Ils utilisent mieux les différentes couches du sol et de l'air : les légumineuses, grâce à leurs racines pivotantes, utilisent le sous-sol, et les graminées, avec leurs racines traçantes, la partie superficielle ; de même, les graminées plus hautes utilisent les hautes régions de l'air ; et les légumineuses plus basses, les couches les plus rapprochées du sol. Il en résulte évidemment un rendement plus élevé.

b) Les mélanges supportent mieux les influences nuisibles extérieures : sécheresse, humidité, gelées, maladies insectes. Les plantes se protègent mutuellement ; et, si celles à racines superficielles viennent à disparaître, en temps de sécheresse, celles à racines profondes résistent etc.

c) Avec un mélange, le sol est chimiquement utilisé d'une manière plus générale ; il s'épuisera donc moins rapidement. Les légumineuses demandent surtout de la potasse et de la chaux, les graminées de l'acide phosphorique et de l'azote. En outre, la plus grande partie de l'azote utilisé par les graminées sera fournie par les légumineuses elles-mêmes, d'où une grande économie d'engrais.

d) Un mélange bien composé donne un rapport plus considérable qu'une plante semée seule, et cela dès la première année. On admet que deux ou trois plantes semées en mélange rendent chacune comme si elles étaient semées seules. Par conséquent, plus le mélange est complexe et plus il comprend de plantes, plus aussi il rapportera. Une plante seule, trèfle, esparcette, etc., peut donner de 4,000 à 5,000 kg. de foin à l'hectare ; avec un mélange de 10 plantes, on obtient de 10 à 12,000 kg.

e) Il faut tenir compte aussi de ce fait que les mélanges donnent un fourrage bien composé et complet, sans danger pour le bétail, se séchant plus facilement, et mangé avec plaisir par les animaux.

Etablissement des mélanges. — Il faut procéder, pour l'établissement d'un mélange, d'abord au choix des plantes, puis à la fixation de la proportion dans laquelle chaque plante doit être représentée dans le mélange, puis déterminer le supplément de semences à appliquer à chaque espèce.

A. Choix des plantes. — Pour composer un mélange dont le rendement soit le plus fort possible, il importe de tenir compte du climat, du sol, de la durée qu'on veut donner à la prairie, de sa destination (pour fourrage vert ou pour fourrage sec), de la richesse des plantes, de la nature de leurs racines et de la rapidité de leur végétation.

Un mélange bien confectionné ne doit comprendre que de bonnes graminées et les meilleures légumineuses ; ces deux familles doivent être représentées dans de bonnes proportions. Il faut en outre que le mélange renferme des plantes à racines pivotantes, d'autres à racines traçantes, d'autres à racines céspiteuses (buissonnantes). Les unes seront hautes, d'autres basses ou moyennes, pour la bonne utilisation de l'air. Les plantes hautes donnent du poids et de la masse au fourrage, les plantes basses donnent la finesse au foin, les légumineuses donnent la matière azotée.

Pour les prairies exposées au nord, froides et retardées, on prendra des plantes tardives ; pour celles bien exposées, des plantes précoces.

Parmi toutes ces plantes, 11 graminées sont reconnues comme les meilleures et doivent être, si possible, exclusivement utilisées ; ce sont :

Paturin commun, paturin des prés, ray-grass anglais, ray-grass italien, fléole, vulpin, crételle, fétueuse des prés ; dactyle aggloméré, fromental, avoine jaunâtre.

On utilise en outre le *fiorin* dans les prés marécageux : la *houque lanouse*, la *flouve* et la *férule rouge*, dans les terrains secs ou peu fertiles.

Parmi les légumineuses, on utilise surtout le *trèfle rouge*, l'*esparrette*, le *trèfle hybride*, le *trèfle blanc*, la *lupuline*. Le *lotier*, la *luzerne*, le *trèfle incarnat*, l'*anthyllide* trouvent un emploi moins fréquent.

B. Proportions dans les mélanges. — Pour établir la proportion dans laquelle il faut que chaque plante soit représentée dans le mélange, on tient compte du *poids* de la semence, de sa *pureté* (quantité de graines pures sur 100 kg. de semences) et de sa *faculté germinative* (quantité de graines pures qui peuvent germer sur 100).

On ne doit tenir compte que de celle-ci dans les achats de semences et dans l'établissement des mélanges. Cette valeur réelle s'obtient, comme on le voit, en multipliant le taux de la *pureté* par le taux de la *faculté germinative*.

Avis industriels et commerciaux

Tarif consulaire du Chili. — Le nouveau tarif consulaire pour le Chili est entré en pleine vigueur : ses dispositions prescrivent

pour l'importation des marchandises dans les ports de la République du Chili ce qui suit : 1^o Légation du manifeste de chargement par les consulats de la République du Chili résidant au port d'embarquement. 2^o Apposition du timbre sur les connaissances par les consulats de la République du Chili résidant au port d'embarquement. 3^o *Légalisation des factures* par les consulats de la République du Chili. (Il n'y a actuellement qu'un seul consulat du Chili en Suisse, celui de Zurich, dirigé par M. le consul Richard Hagnauer.)

Les factures doivent être établies en 4 exemplaires, en langue espagnole et légalisées, un des exemplaires reste en mains du consulat pour être envoyé par le premier courrier à l'intendance supérieure des douanes à Valparaiso et un second exemplaire doit être présenté par le destinataire de la marchandise, en même temps qu'on extrait du manifeste (*manifesto por menor*), à la douane, lors du débarquement des marchandises. Le formulaire pour l'établissement des factures n'est pas encore fixé, jusque-là, les consulats chiliens légaliseront les factures privées des exportateurs.

Les connaissances peuvent être établis en nombre indéterminé. Un exemplaire est déposé aux archives du consulat.

Quant au manifeste de chargement, un exemplaire suffit, sans dépôt d'un duplicata au consulat.

Les dispositions légales ci-dessus entreront en vigueur, dès le 1^{er} juillet 1898, dans tous les ports de la République du Chili, et les autorités douanières de la République en exigeront l'exécution, dès ce jour.

D'après la loi chilienne du 4 mars 1897, la taxe consulaire est du 1/2 % de la valeur de la facture en tant qu'elle ne dépasse pas 200 piastres, autrement il sera perçu le 1 % sur le surplus de cette valeur.

(Feuille off. suisse du commerce.)

LETTRE PATOISE

Di Vd.

In remède po voiri el mâ de dents

El Pays di Duemoine, racontai comme quoi in farcou de Boncoué, en é voiti iun di mâ des dents, d'enne drôle de faïcon. Soli vait bin po enne fois ou doues, mais portain, soli n'a pe aincò in remède universel. Moi, i en cognâ in être infâillible po tot les dgens que seuffrant di mâ de dents. Ecoutei bin. I me trovò in djo dain enne bouenne famille de paysans. Tot d'in cò lai servainte aicmance de boussai des railats dain sai tchaimbre : Oi, mon Due qu'i seuffre ! N'à ce pe bintôt prou ! S'i étô peï en pairadis ! Qu'aye fai po tain seuffri ? Tien i eu oyu ces guermoïades, i dié an ces braives djens : « Qu'à ce ? ai vos des malettes dain vôte majon ? — Eh ! bin chure, lai paure Nannette, note servainte, enne che braive baichette, voëtié li, y seuffre comme dièche. Y é més dents, ai y é bintôt doues semaines. — Ai vos aipelai el medecin ? — Bin chure, mais ai n'y é ran fai. — Etes-vos allai tchié l'dentiste, porce que, q'a sai pairtie ? — Aichebin, aidé aie, mais q'a quai vorai yi vudie lai gouérdje, yi faire ai satai to les dents. Vos com prentie bin que note paure Nannette n'y tint ple, ai peu nos non pu; comment à ce qu'y porrai maindjie sain ses dents ? — Vos ai bin réjon dain l'fond, voëtié li, les medecins, les dentistes, magrai loues études dain les écoles, et les Universitat, n'y poiant ran po vôte Nannette. Moi qui seu pratique, i vos veu indiquai

in remède que voirà tot les malettes, chutot cé qu'ain mā es dents. Faites ai veni vôte Nannette tot contan. — « Nannette, Nannette, vin vite, ai y é in monsieun dain l'poille que te veu voiri. — I vin, i vin, eh mon Due ! à ce possibje ? voici longtempes qui seufstre ! Saint Djoset ! tot les Aindjes di païraidis, prayie po moi, i ai taint mā, i veut me voiri. » Lai Nannette euvre lai pouerte : « bondjraivo, ah ! qu'el bon Due à bon ! oï, oï, mes dents ! — Vos ai bin mā, paure Nannette ? — A ce que vos ne le voite peu ? Bajetes-me vite queque tchoso po me solaidje. Oï, oï mes dents ! — Se vos seuftri bin v'lantrie ces douleur, vos peutes faire vôte purgatoire dain c'ti monde ; c'a aidé tain de diengnie po l'âtre. — Main bin chure ; oï, oï, mes dents, i seuftri trop ! s'ai vos piait, dépadjie vos, po le nom de Due, o bin allai vos en. — I vos veu voiri Nannette, se vos êtes coraidjouse. — I vos l'promâ. — I ai enne recéte in po fouote, mais infailible, à ce que vos lai veutes essayé ? — Tot contan, monsieur. — Vos etchâderai el forna tot rouge. — O — Tien ai saire bin tchâ, vos aderai vos aisetai chu les bains di forna ? vos boterai dain lai gourdje emme pamme rainette ? — Vos les pincerai bin d'avau les dents ? — O — Ai peu vos dmorerait chu les bains di forna tot roudje, djainque lai pamme feuche fonju dain lai gourdje ? — O — Ai bin Nannette, voili mai recette. Se vos lai cheute djainque à bout, i vos aichurais que vôte mā de dents veut s'pésai dain enne démē houere... Se tote fois vos ai aico mā es dents aipré cet opération vos dirai an vos maîtres de veni me r'tieuri ; mais i sei chure que c'a in remède infailible, que vos ne v'lai pe employiē douës-fois. »

In Tchair'litan.

Cote de l'argent

Du 27 avril 1898

Argent fin en grenailles fr. 100,50 le kilo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 17 du *Pays du Dimanche* :

60. CHARADE

Au-tienne (Antienne).

61. LOGOGRIPIHE.

Hiver - hier.

62. ÉNIGME.

La lettre M.

63. MOT CARRÉ SYLLABIQUE

COU RA GE
RA VI NE
GE NE SE

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM. Le cousin de l'Anglaise à Lausanne ; B. Sauvain à Vermes ; E. M. à Fontenais ; Sostène à Porrentruy ; Le bleu à St-Imier ; La tête du poteau à St-Imier ; Elise Beuchat-Chapuis, institutrice à Vellerat ; E des Monts à Undervelier ; Marie Antoinette à St-Ursanne ainsi que Grégoire et Rudi à Gratz ; Joseph Grimaitre à Montignez ; Emiliani à C. ; Jean et Isabelle à la forge ; Pierrat des Ouermetz ; Le Brice de Pré-Serdgeant à peu lai Joséphine de Mâle-Majon ; Un lys fleuri de Alle ; Et va riz a à Porrentruy ; Marquise de Sambaleuil à Porrentruy ; Ehret et Eiram Talciob les Bois ; Etourneau qui rit et Tourterelle qui pleure à Undervelier ; Eglantine et Pervenche à Bassecourt ; Trois lectrices passionnées du *Pays du dimanche* ; Anna Erard, Bertha et Clara Jaquet à Varsovie ; Le père de c'y Sylvain en lai Montaigne ; le maire de Sceut de dos, fermie de M. Fleury ; Un conseiller et un cordonnier dans la même maison à Courte-

maiche ; G. de Viné à Bâle ; Au bord de la côte ; Le Château à Porrentruy ; Pietro à Moutier ; Le domestique du berger à Bonfol ; Chat qui dort à Montmelon ; Anémone en fleur à Bocourt ; Primevère à Bonecourt ; Un ami de latour St-Martin à Bocourt ; In B de Grain dgéron ; Jeannette et Titine à Bassecourt ; Un trio de fabricants de sifflets à Bonfol. Le baron du Creugnat.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Marguerite des Prés à Bocourt ; Marguerite d'Ajoie à Porrentruy ; Lina Jolidon à Montignez ; La brune Mercédès à Saignelégier ; in locataire chui lai roitche à Chevenez ; Albert Crevoisier à Lajoux ; O de Montchaibeux à Courrendlin ; Une Marguerite à Mon... ; Fleur des champs à Courfaviore ; Martine Citray et Joséphine Frossard à Porrentruy ; J. H. J. D. V. P. A. C. ; A. Demaisson à Einsiedeln.

68. ÉNIGME.

Nul plus que moi n'accomplit à la lettre Ce précepte de Paul, modèle du vrai prêtre : Je ris avec qui rit et je verse des pleurs Avec celui qui vient me pleurer ses douleurs. Je me fais tout à tous, je suis en leur présence, Exprimant sur mon front leur joie et leur souffrance. Je dois dire pourtant que je suis visité Rarement par le deuil, souvent par la gaîté. Je donne des conseils, surtout à la jeunesse, Car elle les recherche, et non par la vieillesse.

69. LOGOGRIPIHE.

Rien n'est plus vieux, rien n'est si beau que moi. Des lettres de mon nom efface la troisième : Vieux ou jeune, je suis d'une laideur extrême. Retranché la seconde : à chaque instant chez toi J'augmente en dépit de toi-même. Ton embarras me fait pitié. Tu ne m'as jamais vu, tu ne peux me connaître, Mais reconnais au moins ma première moitié. Tu l'as vu mourir et renaitre.

70. CHARADE.

Si tu veux traverser mon dernier Tu enlèveras mon-premier. Et mon tout pour être visité Délivrera force prospectus.

71. QUESTION.

Pourquoi ferait-on une excellente boisson avec cent ares de terrain ?

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir 10 mai.

Petite poste.

Pietro à Moutier. — Merci pour les charades, énigmes, anagrammes etc. envoyés. Nous les utiliserons à l'occasion.

Bons mots.

— Mon oncle, je sens ma vocation, je ne veux plus être avocat, je veux étudier la musique.

— Soit... mais ne viens jamais jouer dans ma cour !

* * *

Pudeur.

Au bord de la mer : Monsieur Prudhomme à sa fille :

— Retourne-toi un moment mon enfant.

— Pourquoi donc papa ?

— Voilà le soleil qui se couche.



La flotte américaine est arrivée en vue de la Havane dont elle bloque le port. Les navires n'attendent plus que le signal du commodore Sampson pour commencer le bombardement.

Mais où se trouve-t-il ?

Çà et là

Sous les lambris dorés

On racontait ces jours-ci à Londres une anecdote particulièrement suggestive que le journal qui la rapporte dit ne pouvoir transmettre à ses lecteurs qu'à la condition de leur laisser supposer que les faits se sont passés en Chine, dans la Perse, ou dans quelque planète éloignée.

Done, en ce pays fabuleux, un des vizirs, un des grands qui siègent dans les conseils du prince offrait dernièrement dans une soirée de gala, à laquelle il avait convié, avec ses amis, un nombre considérable de fonctionnaires et d'officiers, dont la plupart lui était inconnus et qui ne devaient tant d'honneur qu'à leur rang dans l'Etat. La fête était brillante et promettait de compter parmi les plus réussies de la saison, quand un des invités prit le vizir à part et lui chuchota dans l'oreille cette confidence lamentable :

— Je viens de m'apercevoir qu'un de vos concives m'a volé ma montre. Je ne veux pas causer de scandale, mais je tiens énormément à ce bijou, parce qu'il fut donné à mon père par le prédécesseur du souverain régnant. Je vous supplie donc de faire l'impossible pour qu'elle me soit restituée.

Viollement ému, le vizir obtint un moment de silence et d'attention de ses hôtes, comme s'il eût voulu porter un toast, et il les mit en quelques mots au courant de ce qui se passait.

— Je suis persuadé ajouta-t-il qu'il s'agit seulement d'une plaisanterie, d'une farce qu'on a voulu faire à notre ami. Mais les plaisanteries de ce genre peuvent être interprétées de façon défavorable, et il ne faut pas que l'auteur de celle-ci puisse être soupçonné. Je vais faire éteindre toutes les lumières pendant cinq minutes, afin que celui qui a pris la montre puisse la replacer sans qu'on le reconnaissse sur le tapis qui recouvre cette table. Je suis persuadé que la montre s'y trouvera quand je donnerai l'ordre de rallumer.

Les esclaves alors éteignirent les torches, et les invités du vizir demeurèrent dans une obscurité complète. On les entendit aller et venir dans le salon, circuler autour de la table. Enfin, les cinq minutes écoulées, lorsque la lumière repartit, le vizir constata que la montre n'avait pas été restituée mais que, par compensation, un encrier en argent massif, placé sur la table, avait disparu.

La soirée de gala s'est terminée fraîchement.

L'Editeur : Société Typographique, Porrentruy.